< VIENNE

Prostitution à Poitiers : rebondissement pour un logeur

Publié le 03/07/2018 à 04:55 | Mis à jour le 03/07/2018 à 04:55

La justice rennaise a refusé, vendredi, de valider la peine proposée contre un des logeurs de prostituées nigérianes de Poitiers. Elle la trouvait trop légère !

Coup de théâtre à Rennes.

Jeudi, le tribunal rendait son délibéré après dix jours de débats détaillant les rouages d'un réseau de prostitution nigerianne implanté à Poitiers. Le lendemain vendredi, Laurent Dupont, un artisan de Poitiers impliqué dans ce réseau devait être jugé à part. Il bénéficiait d'une procédure allégée, le plaider coupable, car il avait reconnu les faits contrairement à deux autres logeurs sévissant à Poitiers.

Le logeur condamné fait appel

Mais, rien ne s'est passé comme prévu. « Le procureur avait proposé une peine d'un an de prison avec sursis », indique une source proche du dossier. « Evidemment, ça allait très bien au logeur ! Mais le juge de l'homologation n'était pas du tout d'accord, il trouvait que la peine était trop légère ! »

Le quadragénaire qui se faisait payer les loyers en nature va donc être renvoyé en justice... mais à une audience publique. Il y a de fortes chances qu'il retrouve un autre logeur, un Parisien de 73 ans, Gaston Bischoff, présenté comme le pivot du système de logement des prostituées à Poitiers. Cet homme qui nie tout ce qui lui est reproché avait fait appel de son renvoi devant la justice rennaise.

Le Poitevin David Gouleau, seul des trois logeurs présents à la barre du tribunal a, lui aussi, fait appel. C'est sa condamnation qu'il conteste : trois ans de prison ferme, 33.000€ d'amende, un mandat d'arrêt et l'incarcération au bout.

Une sanction « disproportionnée, » remarque Me Guillaume Allain.

« Il a simplement loué ses appartements à des prostituées, ce qui ne suffit pas en soi à caractériser l'infraction de proxénétisme selon la position récente de la Cour de Cassation. Il y a eu un amalgame avec les véritables proxénètes. Aujourd'hui, ces prostituées sont des locataires d'Ekidom, le bailleur public. Cela fait-il de ce bailleur un proxénète? »
L'avocat du gérant de discothèque s'étonne de cette soudaine rigueur, notant que, « pendant près de vingt ans, la préfecture et les services de l'Etat en général, n'ont rien fait, banalisant les phénomènes prostitutionnels dans Poitiers. »

Une prostitution que le coup de filet et le procès de Rennes n'ont pas éteinte : des dizaines de femmes parties du Nigéria avec l'espoir d'une vie meilleure ont découvert en guise d'emploi promis les trottoirs de la capitale poitevine.

repères

"Un jugement qui envoie un message"

Il défendait deux jeunes femmes qui tentent de retrouver une nouvelle vie après s'être arrachées au réseau de prostitution. Me Breillat, associé à une consrennaise, Me Caro, défendait Joy et Happy, parties civiles dans le procès de Rennes.

« Ce jugement envoie un message, les peines ont été relativement fortes », estime l'avocat poitevin. « C'est bien qu'il fasse une distinction entre les hommes qui ont été victimes puis mamas. La condamnation d'un logeur, sans qui rien ne peut se faire, est aussi très importante. Et toutes les

personnes condamnées ont été solidairement reconnues civilement responsables. Elles devront indemniser les victimes quand un expert aura établi leur préjudice. Maintenant, elles vont pouvoir avancer, la justice a aussi reconnu qu'elle ne savait pas ce qui allait leur arriver quand elles partaient, c'était un point très important. »

A LA UNE LOCAL VIENNE FAITS DIVERS JUSTICE A LA UNE



Emmanuel COUPAYE Journaliste, rédaction de Poitiers



SES DERNIERS ARTICLES

- > Bombardement de Bouaké: l'espoir d'un procès
- > Poitiers: une passion brutale pour le golf
- > Vienne : accusé de terrorisme, le sexagénaire incarcéré

SUR LE MÊME SUJET



Prostitution à Poitiers : un logeur outragé à la barre



Prostitution à Poitiers : la justice charge les pachas et le logeur



Poitiers: la prostitution en procès

RECOMMANDÉ POUR VOUS



23/06/2018 - 04:55

Prostitution à Poitiers : un logeur outragé à la barre



29/06/2018 - 04:55

Prostitution à Poitiers : la justice charge les pachas et le logeur



18/06/2018 - 04:55

Poitiers: la prostitution en procès

LES PLUS LUS

- 1 Yvan Le Bolloc'h: "Les cheminots c'était le premier bastion à prendre "
- 2 Deux-Sèvres: elle passe huit heures aux urgences
- 3 Linky: le déploiement des compteurs fait débat
- 4 Volvo contre un arbre : un blessé grave à Coulonges-sur-l'Autize
- 5 Chambray-lès-Tours : les salariés de Tati à la porte

